

## Points abordés lors de la commission bloc 2 couverture sociale du 08/07/2022

Présents :

Pour la CFDT : MC. Pelloie, M. Boutchiche  
Pour FO : G. Yanni, JC. Chaudière  
Pour la CFE CGC : H. Leclerc  
Pour l'UNSA : A. Lambert, D. Depresle  
Pour la CGT : C. Louis Alexandre, C. Frenot Gouyette  
Pour la direction : A. Baptista, L. Onen, A. Aimar, S. Gaillard, B. Smolic

L. Onen présente le document en pièce jointe. Les OS interviennent au fur et à mesure de la présentation.

### **Frais médicaux**

Le compte frais médicaux (actifs et retraités) arrêté au 31/05/2022 est déficitaire. Pour les années de survenance 2020 et 2021, le S/C=106,11%

L. Onen insiste sur le fait que le compte se dégrade. La CFDT objecte que l'effet report de prestation de 2020 en 2021 vient perturber les cadences de règlement. En conséquence, la dégradation ne semble pas aussi effective que la direction le dit. Les OS demandent d'approfondir ce point. Les OS demandent une prévision pour la survenance 2022, notamment pour mesurer l'impact de l'augmentation de cotisation de 8% négociée au 01/01/2022.

La structure du détail par poste de dépense entre 2020 et 2021 ne présente pas de différence. La CFDT demande que les postes « optique » et « dentaire » soient analysés dans le détail (fréquence, coût). Le focus sur les dépenses liées à la médecine préventive montre que le poste « ostéopathie » représente plus de la moitié de la consommation totale du poste.

### **Prévoyance**

Le compte prévoyance est très déficitaire (S/P=127,42%) à cause de l'incap/invalid (S/C=149,06%). La CFDT demande de mesurer l'impact de la hausse des taux sur les provisions techniques. La direction qu'il y aura un impact positif malgré le lissage des taux techniques sur 2 ans.

La direction précise que le processus d'identification des Incap/Invalid est désormais en place. Le compte devrait être plus fiable que dans le passé.

### **Compte de participation aux bénéfices**

Le compte de PB est déficitaire de 7 545 K€, ce qui motive la direction de proposer de nouvelles augmentations aux OS.

### **Renouvellement 20203**

La direction demande :

En frais médicaux : +9% d'augmentation pour les actifs et +5% pour les retraités.

En prévoyance : +15% d'augmentation de la cotisation

Frais de gestion : +3,5% pour les actifs, +8% pour les retraités, +4% pour la prévoyance

La CFDT fait remarquer que ces demandes d'augmentations sans le prévisionnel 2022 sont prématurées. Elle exprime également son incompréhension sur la demande d'augmentation des frais de gestion. En effet, la CFDT fait valoir qu'il doit y avoir une contre partie au fait que les régimes sont captifs, sans possibilité de faire jouer la concurrence.

La CGC demande une étude sur la structure de cotisation en Isolé/Famille. La CFDT réaffirme son attachement à la cotisation familiale.

La CFDT exprime que la mécanique d'augmenter les cotisations des régimes a ses limites, surtout dans le contexte actuel de perte de pouvoir d'achat. La CFDT demande d'explorer d'autres voies, notamment celle de la prévention.

La direction indique que les comptes seront complétés pour la commission prévue le 14/10.

### **Nouvelle offre**

La direction présente le produit « maladies redoutées » et « aide aux aidants ».

La CFDT exprime que le produit « maladies redoutées » présente moins d'intérêt pour les salariés que le produit « aide aux aidants ».

FIN DE SEANCE